VILLE DE MACAMIC
Une ville de choix

VILLE DE MACAMIC

AVIS PUBLIC

RÔLE D'ÉVALUATION

CONCERNANT LA PREMIÈRE ANNÉE D'APPLICATION DU RÔLE TRIENNAL

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Macamic, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2027-2028-2029, a été déposé à nos bureaux le 15 septembre 2026 et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1er mai 2027 ;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC)
D'ABITIBI-OUEST
11, 5e Avenue Est
LA SARRE (Québec) J9Z 1K7

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 03-2025 de la MRC d'Abitibi-Ouest et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ A MACAMIC
Ce 15 septembre 2026

Joëlle Rancourt
Greffière-trésorière adjointe

70, rue Principale, Macamic (Québec) J0Z 2S0
Téléphone : 819 782-4604
Télécopieur : 819 782-4283
Courriel : macamic@villemacamic.qc.ca